

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 14 Octobre au lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 06 Octobre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Célinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mme Hélène BERNARD, Mr Patrick LELOROUX, Mme Mélissa CARNEAUX, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Mathieu HALLEN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Gilles CAUDRON à Mr Patrick LELOROUX

Etaient absents excusés :

Etait absent :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

BIEN SANS MAITRE

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2

Vu le code civil, et notamment son article 713

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble C312, 10 rue de la Fabrique est décédé le 03 Juillet 1993 (décès depuis plus de trente ans).

Il indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Après en avoir discuté, délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir l'immeuble sis 10 Rue de la Fabrique.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, S.TONELLE